

Réunion du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, à la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Dominique DUMAS, Anaïs FROMENT, Marcelle MAYONADE, Martine SAINT-PAUL, Fannie TUAILLON, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE, Pierre ROMIEU

- Membres absents et excusés :
- Mme Julie DORLET-PELLETIER a donné pouvoir à Mme Dominique DUMAS
 - Mme Adeline JOAN-GRANGE a donné pouvoir à Mme Lucette FONTANGE
 - Mme Monique BARON a donné pouvoir à Mme Josette SERRES

Mr Bernard DUBEDAT est élu secrétaire de séance.

Compte rendu de la réunion

Modification de l'ordre du jour :

- Suppression d'une délibération : Subvention d'équilibre pour le budget CCAS
- Ajout d'une délibération : Subvention au Comité d'animation de Mur de Barrez

Approbation de l'ordre du jour modifié : Unanimité

DELIBERATIONS

I- Délibération sur le compte de gestion 2021: Budgets Commune, Assainissement, Lotissement

Madame l'Adjointe chargée des finances rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion des budgets Commune, Assainissement, Lotissement pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par le receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2- [Vote des comptes Administratifs 2021 et affectation des Résultats \(Commune – Assainissement – Lotissement\)](#)

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Section de fonctionnement : - recettes : 717 049.25 €
- dépenses : 734 011.05€

Section d'investissement : - recettes : 444 107.15 €
- dépenses : 612 742.55 €

Reste à réaliser : - investissement (recettes) : 180 433.20 €
- investissement (dépenses) : 100 666.06€

[Excédent de Fonctionnement 2020](#) : - 16 961.80 €

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

Section de fonctionnement : - recettes : 619 994.98 €
- dépenses : 56 406.97 €

Section d'investissement : - recettes : 55 629.67 €
- dépenses : 17 812.53 €

[Excédent de Fonctionnement 2020](#) : 13 588.01 €

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2021

Section de fonctionnement : - recettes : 0.00 €
- dépenses : 0.00 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de la salle lors du vote.

Les Comptes Administratifs 2021 Commune – Assainissement – Lotissement et les affectations de résultat sont adoptés à l'unanimité.

3- Taux d'imposition des taxes directes locales 2022

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité
- d'augmenter le taux d'imposition du foncier bâti 2022 de 2 % et de le porter ainsi au taux de 34,13 %
 - d'augmenter le taux d'imposition du foncier non bâti 2022 de 2 % et de le porter ainsi au taux de 53,33 %

4- Vote des budgets Primitifs 2022 (Commune, Assainissement, Lotissement)

Madame Lucette FONTANGE, Adjointe chargée des finances, propose les budgets primitifs suivants.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Le budget primitif s'élève à :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 839 982,29€
- Recettes et dépenses d'investissement : 390 280,73€

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT VOTEES	Restes à réaliser 2021	Crédits inscrits 2022	TOTAL
Deficit à reporter		23 428.61 €	23 428.61 €
Remboursement capital emprunts		72 000.00 €	72 000.00 €
Dépôt et cautionnement		1 000.00 €	1 000.00 €
Remboursement de l'emprunt à court terme		100 000.00 €	100 000.00 €
Batiments installation	2 019.00 €		2 019.00 €
Voirie	5 758.99 €	29 344.57 €	35 103.56 €
Materiel informatique	755.00 €		755.00 €
Appartement Mairie	1 172.82 €		1 172.82 €
Mairie	1 515.68 €		1 515.68 €
Ecole	2 288.53 €		2 288.53 €
Réseaux Route de Pleau	1 310.37 €		1 310.37 €
signalétique	167.96 €		167.96 €
Matériel	1 032.00 €		1 032.00 €
Ecole (Bureux & informatique)	1 681.69 €		1 681.69 €
Mobilier	318.81 €		318.81 €
Maison Kaspers	33 964.71 €		33 964.71 €
Travaux Mur de soutènement rue de la Parro	6 720.00 €		6 720.00 €
Aménagement Aire de Jeux Parc de la Corette	41 960.50 €		41 960.50 €
Portes de garage Atelier municipal		5 051.34 €	5 051.34 €
Terrain de pétanque		24 283.79 €	24 283.79 €
SMICA Adressage		2 520.00 €	2 520.00 €
Pompe à chaleur 13 rue des écoles		22 338.84 €	22 338.84 €
Sentier de l'imaginaire		4 147.52 €	4 147.52 €
VMC Ecole maternelle		1 500.00 €	1 500.00 €
Bornes électriques		4 000.00 €	4 000.00 €
TOTAUX	100666.06	289614.67	390 280.73 €

Le Budget Primitif Commune (section de fonctionnement et d'investissement) est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Le budget primitif s'élève à :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 86 185,70€
- Recettes et dépenses d'investissement : 36 313,47€

Le Budget Primitif Assainissement (section de fonctionnement et d'investissement) est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2022

Le budget primitif s'élève à :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 145 949,22€
- Recettes et dépenses d'investissement : 145 946,22€

Le Budget Primitif Lotissement (section de fonctionnement et d'investissement) est approuvé à l'unanimité.

5- Délibération pour le vote des subventions accordées aux associations en 2022

Conformément au vote du budget 2022, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une somme de 12 555.00€ aux associations

6- Délibération pour le vote d'une subvention accordée au comité d'animation de Mur de Barrez pour 2022

Conformément au vote du budget 2022, le Conseil Municipal accorde à 14 voix pour et une abstention (Monsieur le Maire, toujours président du comité d'animation s'étant retiré) une somme de 3 000.00€ au comité d'animation.

7- Délibération portant sur la création d'un emploi en CDD pour un poste d'adjoint technique.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments communaux, la tonte

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois et 22 jours (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 9 juin 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

8- Délibération portant sur la révision du transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SIEDA et approbation des travaux pour l'installation de 2 nouvelles infrastructures de recharge.

La commune de Mur de Barrez a transféré cette compétence IRVE au SIEDA en 2016.

À la suite de la révision des conditions tarifaires en 2021 suivant les modalités plus avantageuses suivantes, il convient de confirmer l'engagement de la commune à ce dispositif :

Installation :

- 1000€ de contribution communale par borne normale (3 à 22 KVA) pour un coût global moyen de 10 000€ HT par borne et
- 3000€ de contribution communale par borne rapide (43 à 50 KVA) pour un coût global moyen de 40 000€ HT par borne.

Fonctionnement :

- 300€ de contribution annuelle communale par borne normale (3 à 22 KVA) pour un coût global moyen de fonctionnement annuel de 1300€ TTC par borne et
- 300€ de contribution annuelle communale par borne rapide (43 à 50 KVA) pour un coût global moyen de fonctionnement annuel de 3100€ TTC par borne.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision du transfert de la compétence IRVE au SIEDA et l'installation d'une borne normale (3 à 22 KVA) supplémentaire ainsi que l'installation d'une borne rapide (43 à 50 KVA) sur le territoire de la commune.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et notamment les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ainsi que la convention d'occupation du domaine public.

QUESTIONS DIVERSES

- Association avec Taussac dans le but de créer une commune Nouvelle

Une réflexion est menée avec les élues de la commune de Taussac dans le but de se regrouper en commune nouvelle.

La proximité géographique, la complémentarité territoriale, le nombre d'habitants voisin et le niveau faible des budgets communaux respectifs nous poussent à une association qui permettrait de renforcer nos moyens et notre position dans le bassin de vie.

Méthodologie :

Les maires et adjoints des deux conseils se rencontreront

Aveyron Ingénierie sera sollicité afin de nous accompagner

Les conseils municipaux se rencontreront

Information à la population.

- Adressage

Un groupe de travail va se constituer afin de préparer la mise en place de l'adressage sur la totalité du territoire de la commune. Cette préparation consistera à nommer les voies de circulation, établir la numérotation des bâtiments, vérifier, corriger ou adapter la numérotation existante dans le bourg.

Une première réunion se tiendra le 22 avril à 9h30

- Echéances à venir :

- 24 avril : 2ème tour des élections présidentielle
- 03 mai à 19h15, réunion avec les commerçants à la salle des fêtes. Divers sujets seront évoqués : Stationnement – Eclairage – etc....
- 05 juin après-midi et soirée, inauguration du parc de la Corette

Séance close à 00h30

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

